



# Agence voyages PAN TRAVEL ROUMANIE

[www.pantravel.ro](http://www.pantravel.ro)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CIRCUITS EN CAMPING-CARS POUR INDIVIDUELS 2018

### § 1. Définition des termes

*Organisateur* : l'agence PAN TRAVEL Roumanie

*Participant* : Personne(s) ayant rempli et envoyé le bulletin d'inscription

*Commencement du circuit* : arrivée le jour 1 à l'endroit de stationnement

*Fin du circuit* : départ le matin du jour après le dernier endroit de stationnement

### § 2. Fiches parcours et carnet de voyage

Le carnet de voyage avec des explications détaillées du parcours journalier, des fiches parcours journalières et des visites, le GPS et la carte SIM etc. seront remis aux participants lors du briefing du premier jour. Ces fiches ainsi que le carnet de voyage représentent la propriété intellectuelle (copyright) de l'organisateur.

En aucun cas le contenu global ou partiel du carnet ou des fiches voyage ne pourront être utilisés pour organiser des voyages en Roumanie, être partagés avec des tiers ou présentés en ligne (internet) sur des sites personnels, récits de voyages, forums, blogs etc.

Tout contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires de dommages et intérêts selon la législation Roumaine.

### § 3. Assurances

L'agence PAN TRAVEL (tour-opérateur et réceptif roumain), nommée plus loin ORGANISATEUR est assurée auprès de OMNIASIG VIENNA INSURANCE GROUP, Str. Grigore Mora nr. 23, Bucuresti, ROUMANIE, nr. Police SERIE I Nr. 46109.

### § 4. Inscription

Les participants vont recevoir un bulletin d'inscription, qu'ils devront remplir, signer et envoyer par courrier (ou envoyer le bulletin scanné par courriel). L'organisateur confirmera le reçu du courrier. L'inscription sera considérée comme définitive après le versement de l'acompte (30% de la valeur du voyage).

Selon leur option les participants peuvent aussi s'inscrire directement par messagerie électronique.

### § 5. Tarifs

Nos tarifs pour 2018 sont établis par rapport à ceux de nos prestataires au moment du calcul du devis.

Nous vous tiendrons au courant si une hausse de maximum 5% des tarifs pourrait être demandée.

En aucun cas après le paiement de l'avance les tarifs communiqués au moment de l'inscription ne seront pas modifiés.

### § 6. Contrat

Les éléments des conditions de vente deviennent contractuels au moment de la signature du bulletin d'inscription ou de l'envoi d'un message par la poste électronique pour confirmer l'inscription.

### § 7. Paiement

Le paiement se fait en deux tranches:

- 30% du montant du voyage une semaine après l'inscription

- 70% du montant du voyage au plus tard 30 jours avant la date de début du voyage

Pour des inscription dernière minute (à moins de 30 jours de la date de début du voyage), 100% du montant du voyage devra être payé.

### § 8. Annulation par l'organisateur

Les inscriptions sont clôturées 40 jours avant la date de début du voyage.

L'organisateur peut annuler le voyage 40 jours avant la date de début, sans que aucune indemnité ou dommage et intérêts lui soient imputés.

L'organisateur remboursera aux participants inscrits les sommes déjà versées. Dans ce cas, l'intégralité des frais de transfert seront à la charge de l'organisateur.

### **§ 9. Annulation par le participant**

Toute annulation de la part du participant doit être faite par écrit (fax ou e-mail) et doit être suivie d'un accusé de réception de la part de l'organisateur. La date d'annulation est la date de la réception du courrier.

En cas d'annulation du voyage par le participant, les sommes déjà versées seront remboursées, tout en déduisant les frais d'annulation, selon la grille suivante:

- annulation à plus de 45 jours avant le départ: 50 € / personne frais de dossier
- annulation entre 44 et 30 jours avant le départ: 10 % du montant du voyage
- annulation entre 29 – 20 jours avant le départ: 25 % du montant du voyage
- annulation entre 19 – 10 jours avant le départ: 50 % du montant du voyage
- annulation entre 9 – 4 jours avant le départ: 70 % du montant du voyage
- annulation à moins de 4 jours avant la date de début ou non présentation: 100 % du montant du voyage

Dans le cas d'une annulation par le participant, les frais de virement bancaire des sommes à rembourser seront intégralement à la charge du participant.

### **§ 10. Assurance annulation**

Notre agence ne peut pas vous proposer une assurance annulation puisque toutes les compagnies d'assurances présentes en Roumanie n'offrent de telles assurances que pour les citoyens roumains.

Comme c'était communiqué lors du Forum de la FFACC à Saint Georges sur Cher (novembre 2014), une assurance annulation pourra être souscrite par les participants par l'intermédiaire de la FFACC.

Il semble que la compagnie d'assurance CHAPKA pratique des tarifs intéressants.

### **§ 11. Cession du contrat**

L'acheteur (participant) peut céder son contrat à un cessionnaire, à condition que ce dernier accepte les conditions contractuelles dans leur intégralité et qu'il informe l'organisateur au moins 15 jours avant la date de début du voyage par lettre recommandée ou par courriel.

Aussi bien le cédant que le cessionnaire sont solidaires vis-à-vis du paiement du solde ou du prix entier (si le cas).

Le remboursement des sommes déjà payées par l'acheteur (le cédant) sera fait par virement bancaire, en déduisant les frais de transfert.

Le remboursement sera fait uniquement après que le cessionnaire aura payé le voyage.

Au cas où le paiement a été fait par carte bancaire, un pourcentage supplémentaire de 3% sera déduit aux sommes à être remboursées au cédant (les commissions bancaires appliquées par Visa/Mastercard).

### **§ 12. Remboursement**

Aucun remboursement ne sera fait si le participant ne se présente pas au lieu de rendez-vous ou si il renonce à une partie du voyage.

Nous acceptons que pour des raisons importantes le participant rejoigne le itinéraire "en route", après le début du voyage (ex. : Il est resté bloqué en route vers la Roumanie par un problème de mécanique). Au cas où un participant se présente plus tard (après le début du voyage), les services non livrés ne seront pas remboursés. Le participant bénéficiera uniquement des services restants, à condition qu'il se présente pour continuer le circuit à partir du jour de sa présence pour ne pas impliquer l'entière reprogrammation (annulations et nouvelle programmation) de tous les endroits de stationnement et des éventuelles activités.

### **§ 13. Taxes pour les visites (billets d'entrée) et autre taxes**

Les billets d'entrée pour les visites journalières ne sont pas inclus. Les taxes de parking, photo ou vidéo (si exigées) ne sont pas incluses non plus.

Les taxes de route, traversée des ponts sur le Danube, parking, photo ou vidéo (si exigées) ne sont pas inclus non plus.

### **§ 14. Modifications**

Pour les circuits individuels (auto-tours) des modifications peuvent être effectuées suite à la demande des participants avant la signature du contrat (rajouter ou déduire des jours etc.) au cas où ces modifications ne perturbent trop le programme (horaire des visites etc.)

L'organisateur peut modifier l'itinéraire en cas de circonstances exceptionnelles, pour des raisons de sécurité des participants ou des phénomènes naturels imprévus, ou bien à cause de problèmes imprévus parus à l'infrastructure sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à quelconque indemnisation.

### **§ 15. Formalités de passage des frontières**

Les participants sont les seuls responsables d'avoir tous les documents nécessaires (carte d'identité ou passeport, permis de conduire, carte grise et assurance responsabilité civile etc).

Aucune indemnité ne pourra être exigée à l'organisateur au cas de non présentation ou non validité des documents mentionnés ici-haut.

### **§ 16. Animaux de compagnie**

Au cas où ils seront accompagnés par des petits animaux de compagnie, les participants ont en charge la procuration de tous les documents nécessaires spécifiques pour traverser les frontières.

Dans les zones rurales (en particulier) il faut faire attention aux possibles conflits avec les animaux des locaux. Le propriétaire de l'animal de compagnie est l'unique responsable pour bien veiller sur son animal et pour le protéger.

Les éventuelles taxes supplémentaires demandées pour les animaux de compagnie dans des campings sont à la charge des participants.

Le participant est informé que dans certains endroits (églises, Palais du Parlement ainsi dans les cars touristiques utilisés lors des visites, dans les restaurants etc.) l'accès avec des animaux de compagnie est interdit. Merci de vous renseigner en avance si besoin, car les réglementations peuvent changer.

### **§ 17. Assistance**

L'organisateur assiste 24h/24 les participants au programme. En cas de problèmes humains ou techniques l'organisateur fera de son mieux pour soutenir les participants dans leur démarches.

### **§ 18. Divers**

**18.1.** L'organisateur ne peut pas être tenu responsable pour des vols ou détériorations de quoi que ce soit (véhicule, bagages etc.). Bien que le stationnement se fasse dans des emplacements gardés, c'est au participant de bien veiller à ses biens.

**18.2.** Les participants doivent évaluer eux-mêmes leur capacité physique ainsi que pour conduire. Aussi, bien qu'une carte routière détaillée de la Roumanie et un GPS soient fournis, ils doivent bien maîtriser l'orientation sur des cartes routières.

**18.3.** Les participants sont responsables de l'état technique de leur véhicule ainsi que des manœuvres faites sur les routes ou dans les parking.

**18.4.** L'organisateur ne peut être tenu responsable si l'infrastructure locale ne correspond pas aux normes techniques du pays d'origine du participant. Aussi, c'est au participant d'adapter sa conduite par rapport à la qualité des routes ainsi qu'au trafic.

### **§ 19. Droit à l'image**

Les participants sont d'accord que l'organisateur utilise des images ou des films réalisés le long du voyage afin de faire de la publicité pour les voyages en Roumanie. Ce matériel pourra être utilisé aussi bien sur un support physique – papier etc. – que sur support virtuel (internet etc.). En aucun cas l'organisateur ne va pas mentionner les noms ou les coordonnées des personnes concernées par ces images.

Aussi les participants doivent coller sur leurs camping-car les autocollants qui leur seront fournis par l'organisateur et les garder au moins pour la durée du voyage en Roumanie.

### **§ 20. Litiges et réclamations**

Tout litige et / ou réclamation devra être soumis à l'organisateur en écrit dans un délai de maximum 15 jours après la fin du voyage. L'organisateur va essayer de régler toute plainte de façon amiable.

Au cas où l'amiable s'avèrerait impossible, le cas sera jugé selon les compétences juridiques des instances de la justice roumaine.